



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

D-2021-001

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° D-2020-006 du 23 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Aurélie SEBASTIEN 4^{ème} adjointe au Maire

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au maire d'une commune le droit de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal d'élection du maire du 25 Mai 2020 et la délibération N°2020-03/03 de l'élection des adjoints en date du 18 Juin 2020, portant élection de Mme Aurélie SEBASTIEN au rang de 4^{ème} adjointe au maire de Saint-Maurice-de-Beynost ;

VU la démission de Mme Aurélie SEBASTIEN de ses fonctions de conseillère municipale et 4^{ème} adjointe à compter du 28 février 2021 et entérinée par Madame la Préfète le 10 février 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Est abrogé l'arrêté n° D-2020-006 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Aurélie SEBASTIEN, 4^{ème} adjointe au maire

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à

Madame la Préfète de l'Ain,
M. le Receveur municipal.

Il sera notifié à l'intéressée.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 26 février 2021.

Notifié à l'intéressé le : 3.3.2021
Nom – Prénom : SEBASTIEN Aurélie
Signature



Le Maire,
Pierre-GOUBET

